

MAISON  
FONDÉE  
EN  
1826

TRAVAIL LIBERTÉ

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

○ ARCHITECTURE ○ GENIE CIVIL ○ TRAVAUX PUBLICS ○

## JOURNAL

BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

Paraissant les 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

AVEC

Bulletin supplémentaire des Adjudications

Paraissant les 8 et 22 du mois

XXVII<sup>e</sup> ANNÉE

# 1905

BIBLIOTH  
PALAIS  
DES ARTS  
LYON

H DELORME



VALFENIERE

PERRACHE

SIMON MAPPIN



G<sup>d</sup> DESARGUES

MORAND

### ABONNEMENTS

France . . . UN AN 12 fr.  
Union Postale. — 14 »  
Un Numéro 75 cent.

### ANNONCES

Les annonces sont reçues  
exclusivement à l'Agence  
Fournier, rue Confort, 14.

# LVGD

B. Delaunay St. Lyon

VALERE PERRIER

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : IMPRIMERIE A. REY, 4, RUE GENTIL, LYON

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



## CHRONIQUE MENSUELLE

L'air et l'eau. — L'alimentation d'eau de Solingen  
Les barrages supérieurs et inférieurs. — Mode  
de construction des ouvrages. — Dépenses et  
prix de vente. — L'électricité à bon marché.

L'air et l'eau, voilà les éléments principaux de la salubrité des grandes villes. L'air n'est pas à la disposition des édiles de la cité ; les grands courants qui assainissent les rues dépendent de la situation topographique et de l'altitude et notre ville de Lyon, à ce point de vue, paraît être particulièrement privilégiée, grâce aux vents puissants qui soufflent à travers la vallée du Rhône et à la présence des hauts plateaux de Fourvière et de la Croix-Rousse.

Lorsqu'on dispose ainsi de l'air à foison, il ne reste plus qu'à lui ouvrir largement les portes et l'accès de la ville, en faisant disparaître les rues étroites et tortueuses des temps antiques et traçant à la place de larges voies droites et des avenues complantées d'arbres et ornées de squares fleuris.

Il n'est pas toujours aussi facile d'alimenter les villes en eau potable, alors même que l'on a sous la main des fleuves de l'importance du Rhône, comme à Lyon.

Il ne suffit pas, en effet, d'avoir de grandes masses d'eau à sa disposition, il faut encore que cette eau soit potable, et il n'est pas toujours commode d'en assurer la distribution dans des conditions avantageuses, à la majorité des consommateurs.

Les eaux des fleuves et des ruisseaux sont nécessairement polluées et contaminées, aux environs des grandes agglomérations ; les artères fluviales servent en effet de collecteurs aux eaux superficielles qui se sont plus ou moins chargées d'organismes nuisibles, au contact des terrains contaminés. Les princes de la science sont d'accord pour considérer l'eau ingérée comme le véhicule à peu près exclusif de la fièvre typhoïde et peut-être même du choléra.

Les populations agglomérées dans les centres importants vicent pas l'intensité même de leur évolution, l'air, le sol et l'eau dont elles usent et la vie même engendre les germes de mort autour d'elle.

Les puits dans les villes ne sont pas à l'abri des contaminations superficielles ; les nappes d'eau souterraines sont généralement trop peu éloignées de la surface, en profondeur, et peuvent être mises en rapport accidentel ou permanent avec les fumiers, les dépotoirs et autres sources de pollution microbienne.

Les eaux de puits sont même particulièrement dangereuses, car leur limpidité, leur fraîcheur relative et parfois leur saveur agréable détourne l'attention de la présence des bacilles pathogènes qu'elles peuvent contenir en grande quantité, malgré leur apparence plus ou moins séduisante.

Il semble que les anciens n'aient pas eu trop à se plaindre de l'usage des citernes ; mais les conditions hygiéniques se sont

peut-être modifiées depuis et, qui sait, si la pollution des éléments vitaux, de l'air et de l'eau ne va pas en croissant à travers les siècles ? Les citernes reçoivent l'eau distillée qui tombe du ciel, mais cette eau balaie et dissout pendant sa chute tous les micro-organismes répandus dans l'atmosphère ; elle lave les toits qui servent à la recueillir et entraîne dans la citerne tous les germes déposés à la surface. En outre, ces eaux emmagasinées se renouvellent seulement quand il pleut, à des intervalles très irréguliers et sont ainsi sujettes à se corrompre jusqu'à l'infection.

La véritable alimentation en eau des villes consiste dans les distributions publiques ; celles-ci peuvent mettre en œuvre deux procédés : ou aller chercher au loin des eaux de réservoirs souterrains, c'est-à-dire des sources éloignées des centres de contamination ; ou prendre, sur place, l'eau des rivières à proximité, sauf à l'épurer artificiellement.

\*\*

Nous trouvons à l'étranger une solution intéressante de ces problèmes dans les installations faites pour l'alimentation d'eau de la ville de Solingen, cité de la Prusse rhénane. Cette ville, de 50.000 âmes, est établie sur un plateau, à 160 mètres au-dessus de la vallée de la Wupper, rivière dont les sinuosités contournent la base de la colline à travers de vertes prairies. A la vallée de la Wupper vient se relier un vaste bassin hydrologique parcouru par un petit affluent, le Sengbach.

Ce petit cours d'eau débite néanmoins un volume de 8 millions de mètres cubes par an, par suite des pluies abondantes qui alimentent la vallée boisée et verdoyante du Sengbach. Grâce à l'absence d'habitations et aux pentes gazonnées de ce bassin, les eaux sont d'une grande pureté, au double point de vue chimique et bactériologique ; elles sont donc aussi propices aux usages industriels qu'à l'alimentation des habitants de la ville de Solingen.

Ce sont les eaux du Sengbach que l'on décida d'aménager pour les besoins de la cité voisine. Mais on ne songea pas seulement à l'alimentation d'eau, et la question fut étudiée de la manière la plus complète et de façon à satisfaire en même temps aux nécessités de l'éclairage et aux exigences de l'industrie.

Les installations comprennent d'abord deux barrages réservoirs étagés à des niveaux successifs dans la vallée du Sengbach ; une usine élévatrice comportant une station d'énergie électrique ; un château d'eau emmagasinant les eaux filtrées refoulées à 160 mètres sur le plateau et des aménagements pour la filtration des eaux potables.

Une des originalités intéressantes de ces installations consiste précisément dans l'emploi de deux réservoirs superposés en quelque sorte. Un premier barrage, en effet, est établi dans la partie supérieure de la vallée du Sengbach, au point de jonction de trois vallées secondaires, sillonnées par autant de ruisseaux dont les eaux accumulées derrière l'ouvrage de retenue forment un réservoir de 100.000 mètres cubes.

Mais la plus grande partie des eaux débitées par les ruisseaux sont dérivées sur des prairies de filtration et recueillies par des drains dans des collecteurs qui les ramènent à l'un des puits de prise d'eau établis dans le corps du barrage. Ce ne

sont donc en réalité que les eaux de pluie non absorbées par les prairies qui viennent s'emmagasiner dans le réservoir, en formant un plan d'eau de 3 hectares et demi environ.

En outre, une partie des eaux sauvages accumulées dans le réservoir est encore épurée au moyen d'un filtre à sable établi au fond du bassin. Ce filtre, d'une superficie de 2.000 mètres carrés, comporte une couche filtrante de 1 mètre de profondeur établie dans une cuvette en béton de 25 centimètres d'épaisseur. Les eaux filtrées recueillies par des drains transversaux sont amenées par un collecteur de 40 centimètres à un second puits qui est mis en communication avec le premier récoltant l'eau filtrée des prairies, au moyen d'un tube télescopique à flotteurs qui fait écouler toujours la couche d'eau superficielle mieux décantée, quel que soit le niveau dans les puits. De ceux-ci part une conduite de 350 millimètres qui descend à l'usine en suivant le flanc de la vallée, pour aller alimenter les pompes de distribution d'eau de la ville,

\*  
\*\*

En aval du barrage supérieur s'étend la vallée sinueuse et élargie du Sengbach qui présente encore vers le milieu de sa longueur une ramification latérale qui s'enfonce entre les promontoirs des coteaux boisés. A l'extrémité de ce vaste bassin de 1.500 mètres de longueur est établi le grand barrage qui donne ainsi naissance à un lac d'une capacité de 3 millions de mètres cubes et d'une profondeur de 36 mètres.

Ce vaste réservoir est rempli par l'excédent des eaux qui s'écoulent au-dessus du déversoir du barrage supérieur et qui vient s'ajouter aux eaux de pluie recueillies directement par les versants du bassin. Ces masses d'eau emmagasinées servent encore, en partie à l'alimentation ménagère, en partie à la production de la force motrice.

Une première conduite de 700 millimètres, en effet, apporte l'eau sous pression à deux turbines de l'usine placée sur la Wupper ; une seconde de 350 millimètres vient déboucher, par un jet d'eau, en aval du barrage, et le liquide ainsi aéré est répandu sur de vastes prairies de filtration ; les eaux filtrées se rassemblent dans un puisard où elles sont reprises par une nouvelle conduite de 400 millimètres qui les amène jusqu'aux pompes de l'usine.

Ainsi l'eau potable provient de trois sources différentes : des prairies supérieures, du filtre à sable et des prairies inférieures. Le reste des eaux emmagasinées dans les réservoirs sert à la production de la force motrice et de l'énergie électrique.

La disposition de deux réservoirs en cascade est très ingénieuse et réalise d'ailleurs des avantages très appréciables. En premier lieu, on dispose par le réservoir supérieur d'un plan d'eau plus élevé qui permet d'obtenir une pression plus grande dans les conduites forcées destinées à la production de la force motrice. D'autre part, l'adjonction des deux bassins superposés permet de ne recevoir, pour la plus grande part, dans le bassin inférieur, que de l'eau préalablement décantée dans le réservoir supérieur où se déposent les impuretés et les débris arrachés aux coteaux par les grandes venues d'eau. Enfin, la séparation en deux bassins permet de réparer l'un ou l'autre en cas de besoin, sans interrompre la marche du service des eaux.

\*  
\*\*

La construction des barrages présente aussi des particularités intéressantes. L'ouvrage supérieur consiste en une digue de terre, mais armée, suivant son axe longitudinal, d'une ossature en béton. Pour exécuter ce travail, on commença, après avoir dérivé le Sengbach, par creuser les fondations du noyau de béton à 1<sup>m</sup>40 de profondeur jusqu'au roc résistant. Ce mur

de 1<sup>m</sup>50 d'épaisseur en moyenne fut monté entre des coffrages, par couches successives, damées, de 20 centimètres. Un talus de terre recouvert d'enrochements fut établi ensuite sur la paroi amont, suivant une pente de 1/2,5 et le talus d'aval à la pente de 1/2 fut pourvu d'un revêtement de pierres.

Le barrage inférieur, implanté suivant une courbe de 150 mètres de rayon, présente une hauteur de 43 mètres, une longueur de 38 mètres au niveau du sol et 178 mètres au couronnement. L'épaisseur du barrage est de 36<sup>m</sup>50 à la base et de 4<sup>m</sup>50 au sommet. Il présente du côté aval un profil parabolique ; le profil d'amont est tracé suivant une verticale se raccordant au sol par un congé à la partie inférieure et se termine à la partie supérieure par une paroi inclinée. Un talus en terre, à la pente de 1/2, recouvert d'enrochements, s'appuie sur la paroi verticale d'amont. Ce procédé assure plus efficacement l'étranchéité du barrage par le colmatage de l'argile, en cas de fissures accidentelles.

Deux tourelles servant de puits pour les vannes de prise d'eau ou de vidange, sont fondées contre la partie verticale de la paroi amont et s'élèvent verticalement jusqu'au faite, en se détachant nécessairement de la paroi inclinée de la muraille. Des passerelles relient la chaussée du barrage aux pavillons qui surmontent les puits des vannes. Ce dispositif a pour but de soustraire les tours aux oscillations de la masse de l'ouvrage qui peuvent atteindre des amplitudes de 15 millimètres en aval. La corniche du barrage a été pourvue d'arcades et de bandeaux en pierre qui, avec les deux pavillons surmontant la chaussée, donnent à l'ensemble de cet ouvrage, du côté aval, un aspect architectural d'un très bel effet décoratif.

Pour compléter ces installations, on a utilisé une boucle de la Wupper, pour créer une chute de 5 mètres avec un débit variable de 12 à 15 mètres cubes par seconde, suivant les saisons.

L'usine, située sur la rive gauche de la rivière, utilise cette chute pour actionner deux turbines à basse pression, l'une commandant une pompe, l'autre une génératrice électrique à courant alternatif ; l'usine comprend en outre deux turbines à haute pression alimentées par les conduites forcées venant des réservoirs. Les puissances de ces diverses turbines sont de 300 à 450 chevaux.

Les dépenses occasionnées par ces diverses installations s'élèvent en totalité à 5.077.000 francs. Dans cette somme, l'achat des terrains figure en nombre rond pour 470.000 francs ; la construction du barrage supérieur a coûté 122.000 francs et le grand barrage 1.725.000 francs. Le prix de ce dernier ouvrage ressort ainsi à 26 francs par mètre cube.

L'eau est vendue dans la ville de Solingen à raison de 32 fr. 50 par 100 mètres cubes et par an. Quant à l'électricité, elle est distribuée au prix de 3,5 centimes l'hectowatt-heure pour l'éclairage et de 2,25 centimes pour la force motrice ; c'est donc 30 % meilleur marché que le tarif exigé par les Sociétés concessionnaires de la vente de l'électricité à Lyon.

DARYMON.

## POUR LES OUVRIERS DU BATIMENT

Nous avons mis le pied sur le seuil de l'hiver, le soleil n'apparaît plus qu'à de rares intervalles et derrière un voile de brouillards, le froid se fait sentir, la bise souffle âpre et glacée par moments et, dans plusieurs contrées, la neige recouvre la terre d'un blanc linceul.

Les travaux sont arrêtés pour un grand nombre de corporations, surtout pour celles qui appartiennent au bâtiment.

L'hiver sera d'autant plus rude à passer pour les ouvriers



qui appartiennent à ces professions, que le travail a très mal marché pendant toute la durée de la belle saison.

Beaucoup d'ouvriers maçons, plâtriers-peintres, menuisiers, charpentiers, plombiers-zingueurs, etc., sont restés sans occupation pendant une partie du printemps, de l'été et de l'automne, qui sont cependant les périodes d'activité du bâtiment.

Autrefois, sur la place de Lyon, le travail était abondant pour les travailleurs qui s'emploient à la grande et à la petite construction. Celui qui sortait d'un chantier étant assuré le lendemain d'être embauché ailleurs, la crainte de manquer d'ouvrage n'existait pas pour l'ouvrier laborieux. Mais aujourd'hui les temps sont bien changés. Dans le même chantier, ou pour la même maison, une grande partie des ouvriers ne travaille qu'un mois ou deux, souvent huit ou quinze jours seulement. Et ce qui est le plus déplorable, c'est que celui qui vient à être congédié, même au moment de la belle saison, doit, la plupart du temps, attendre de longues semaines avant d'obtenir une nouvelle occupation.

Aussi les ouvriers s'étonnent-ils et se plaignent-ils à bon droit, après avoir connu l'abondance et l'activité du travail, de le voir si mal marcher aujourd'hui.

Il n'y a pas seulement que les corporations précitées qui souffrent de l'état de choses actuel. En raison de la quantité de métal employée dans l'édification des immeubles sous forme de charpentes métalliques, rampes d'escaliers, balcons, serrurerie, etc., l'arrêt de la construction a produit forcément sur la métallurgie une répercussion déplorable, qui est une des causes qui font éprouver depuis plusieurs années à un bon nombre d'ouvriers ajusteurs, monteurs en fer, riveurs, frappeurs, etc., les plus sérieuses difficultés pour s'employer.

Dans l'intérêt de toutes ces professions, comme il est indispensable que le bâtiment recouvre sa prospérité d'autrefois, la reconstruction de certains quartiers pourrait lui redonner, sinon en entier, au moins en partie son ancienne activité.

Au nombre des quartiers qui devraient être rasés de fond en comble et reconstruits à nouveau, il y a notamment le quartier Moncey, habité en grande partie par des familles ouvrières qui occupent des appartements dont la vétusté, l'aménagement, la disposition et l'exiguïté sont en complète opposition avec les règles les plus élémentaires de la salubrité. C'est également le quartier où habitent les ouvriers maçons qui viennent de la Creuse, de la Corrèze et d'ailleurs et où on voit le même dortoir occupé par plusieurs d'entre eux qui vivent ainsi dans une atmosphère complètement malsaine.

Depuis longtemps, un projet comportant la reconstruction du quartier est établi, mais jusqu'à présent on ne sait trop pourquoi il n'a pas reçu de commencement d'exécution.

Si, au lieu des habitations existantes, on édifiait des logements spacieux et sains à l'usage des ouvriers et des employés, les craintes qu'on manifeste au point de vue des résultats financiers de l'opération ne seraient pas fondées, car une fois le quartier reconstruit, étant donné que les nouveaux locaux s'occuperaient facilement, il ne se produirait pas une crise de surproduction du bâtiment, comme il arriverait fatalement si on voulait s'attacher à le couvrir de maisons somptueuses et aux loyers élevés.

C'est d'autant plus le devoir de ceux qui ont la gestion des affaires de la ville, de mettre ce projet à exécution, qu'en frappant les divers immeubles de taxes élevées pour compenser les pertes de ressources résultant de la suppression des octrois, ils ont largement contribué à produire l'arrêt de la construction immobilière.

Quand on voit les grandes cités d'Angleterre et d'Allemagne qui n'ont pas reculé devant des dépenses considérables pour faire pénétrer l'air et la lumière dans leurs enceintes, on ne

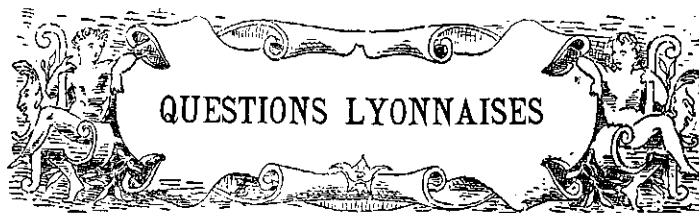
comprend pas bien pourquoi une des principales villes de France reculerait devant les mêmes sacrifices, attendu que si l'opération est bien conduite et coordonnée, elle est assurée de recouvrer par la suite ce qu'elle aura dépensé.

Par l'action de procurer à l'ouvrier un logement conforme aux règles de l'hygiène et de lui assurer les moyens de vivre et faire vivre sa famille, la reconstruction des quartiers dans lesquels la population ouvrière est entassée a une double portée au point de vue social.

Le peuple vit de travail et ne se nourrit pas de discours et de théories préconisant le régime collectiviste ou communiste que les pontifes de l'école eux-mêmes regardent comme un idéal lointain. Et comme la possession d'une occupation abondante et rémunératrice lui fournit une nourriture plus substantielle que toutes les fausses doctrines et les utopies dont on cherche à imprégner son esprit, il est urgent, il est indispensable que des mesures soient prises pour ranimer la construction et permettre aux travailleurs des nombreuses corporations du bâtiment de s'occuper sans arrêt pendant la belle saison et d'économiser ainsi ce qui leur sera nécessaire pour vivre avec leurs femmes et leurs enfants pendant la période des frimas et des intempéries glacées.

(Jean-Baptiste BIOUO.)

(L'Indépendance ouvrière de Lyon.)



## LA BANLIEUE DU SUD-EST

### Tracé des nouvelles artères

L'installation prochaine des nouveaux abattoirs de la Mouche va nécessiter des travaux importants d'édilité dans la banlieue sud de la ville.

On sait que le prolongement de l'avenue de Saxe, en voie d'exécution, sera l'artère principale coupant à peu près en deux parties égales le vaste espace compris entre le Rhône et la voie ferrée Lyon-Marseille.

Cette avenue sera continuée jusqu'en face les îles l'Archevêque, où l'on pensait établir une place circulaire terminus d'où partirait une autre avenue, plus large que la première et faisant avec elle un angle obtus d'environ 120 à 130°, qui atteindrait le Rhône à peu près perpendiculairement en face le confluent de l'Izeron ; un pont relierait cette belle artère à la commune d'Oullins.

Mais ces créations ne seront pas suffisantes, et il sera indispensable d'établir le plus tôt possible le tracé des voies principales que l'on serait forcément contraint d'ouvrir plus tard au prix d'énormes dépenses. Il ne faudrait pas recommencer, en effet, sur cette partie de la banlieue, la même erreur que l'on a commise à la Guillotière, à Villeurbanne, à Montchat, aux Charpennes et à Cusset.

Il est évident qu'il ne peut être question, cependant, de prévoir toutes les petites rues que l'on pourra percer ultérieurement selon les circonstances, car, pendant plusieurs années, il faudra laisser aux industriels la possibilité de trouver des emplacements assez vastes pour des usines, entrepôts, magasins, etc. Mais, tout en se bornant au strict nécessaire, il sera indispensable, à notre avis, d'établir les alignements des principales saignées ou boulevards de la nouvelle ville.

Il faudra également s'inquiéter d'assurer la possibilité d'exé-

cution des grands travaux que nous serons peut-être conduit à réaliser un jour, c'est-à-dire la canalisation du Rhône, les bassins du futur Lyon port de mer et l'établissement des voies de chemins de fer devant desservir ces bassins et remplacer ultérieurement le tronçon ferré Perrache-La Mouche, qui forme barrière et qui sera, dans l'avenir, tellement gênant qu'il faudra le faire disparaître.

Les bassins auront tout naturellement leur place au sud des îles l'Archevêque et pourront s'étendre dans la direction de Saint-Fons-Vénissieux.

Quant à la ligne devant être substituée au tronçon Perrache-La Mouche, elle pourra se détacher des voies de Lyon à Saint-Etienne après la gare d'eau de la presqu'île et traverser le Rhône avant le confluent ; elle contournerait La Colombière, s'infléchirait vers les îles l'Archevêque pour envoyer des rayons aux bassins et docks prévus, ainsi qu'un raccordement aux Abattoirs. Puis, elle rejoindrait la ligne Lyon-Marseille au sud de Saint-Jean-de-Dieu, vers le Sablon, c'est-à-dire près de la nouvelle enceinte militaire. Ce serait, en somme, l'ancien projet présenté dans ce journal par M. Comberousse et qui pourrait se réaliser, tout en conservant la gare de Perrache.

Une variante consisterait à ne détacher cette nouvelle ligne qu'après la sortie d'Oullins ; elle traverserait ainsi le Rhône en face de Pierre-Bénite pour se raccorder à la direction de Marseille et, par un nouveau raccordement Saint-Fons-Vénissieux ou Saint-Fons-Corbas-Feyzin, à la ligne de Grenoble.

Des raccordements en courbes tangentes permettraient aux trains venant des Broteaux de passer sans rebroussement, par cette nouvelle ligne, sur les voies de Givors-Saint-Etienne et de se diriger, aussi, sur la gare de Perrache qui deviendrait alors une des gares principales de ceinture, ainsi que le point de départ des trains omnibus pour les directions de la rive droite du Rhône et même pour certains trains *via* Marseille et *via* Grenoble.

Ceci dit, examinons le tracé à adopter pour les nouvelles artères principales de cette banlieue sud-est de la ville.

Tout d'abord, il paraît logique de prolonger la rue de Marseille, voie importante qui forme carrefour à l'avenue des Ponts avec la rue Sébastien-Gryphe et qui entoure l'Ecole de Santé militaire. Ce prolongement pourrait être établi parallèlement à celui de l'avenue de Saxe ; il borderait ainsi les terrains militaires de la Vitriolerie, où l'on établirait un square ou un petit parc et aboutirait aux îles l'Archevêque au débouché du pont d'Oullins sur le Rhône.

Puis, une autre avenue devrait se détacher du carrefour chemin de Gerland, avenue de Saxe prolongé pour suivre à peu près parallèlement la ligne de Marseille jusqu'à l'enceinte militaire. Cette voie dégagerait l'arsenal et le parc d'artillerie.

En face le cours Bayard (de la presqu'île), il y aurait à construire un pont sur le Rhône et à établir une large avenue bordant la Vitriolerie pour aboutir à l'arsenal.

Du débouché dudit pont, on pourrait faire partir une large rue aboutissant au rond-point terminus de l'avenue de Saxe prolongé et, de ce rond-point, une avenue nouvelle relierait ces quartiers à la grande route de Vénissieux-Saint-Fons, près de la barrière de l'enceinte militaire.

Enfin, des quais devraient être construits au sud de la Vitriolerie jusqu'au pont d'Oullins et ultérieurement jusqu'aux futurs bassins. Une série de trois avenues, distancées entre elles de 500 à 600 mètres environ, relieraient perpendiculairement lesdits quais et l'avenue de Saxe prolongée en se continuant jusqu'à la nouvelle artère à établir en bordure de l'arsenal.

Telles sont les grandes lignes de notre projet d'alignement de voies publiques pour le sud-est de Lyon. On peut, évidem-

ment, lui en préférer un autre ou lui faire subir de profondes modifications, mais nous avons cru bon de présenter notre idée dans le but d'appeler l'attention de nos compatriotes sur la nécessité de prévoir dès maintenant l'avenir.

SINED.

## CONCOURS

### LYON

#### HOTEL DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Un concours est ouvert entre tous les architectes en résidence à Lyon, payant patente depuis trois ans au moins dans cette ville et ayant construit un édifice public pour le compte de l'Etat, d'un département ou d'une commune.

Les architectes qui auraient l'intention de prendre part à ce concours devront en faire la demande au sous-secrétaire des Postes et des Télégraphes, dans le délai de un mois, à partir du 25 décembre. A l'appui de leur demande, les concurrents devront fournir toutes les pièces justificatives et de valeur professionnelle.

L'emplacement destiné à contenir les services de la poste, du télégraphe et du téléphone est situé à Lyon, rue Henri IV, au lieu dit « Les Halles Henri IV ».

Les concurrents trouveront à la Direction des Postes et Télégraphes du Rhône, Lyon, 33 bis, rue Vaubecour, tous les renseignements utiles, notamment les superficies actuellement occupées par les services. Il sera remis aux intéressés les pièces suivantes :

- 1° Un programme ;
- 2° Un plan du terrain ;
- 3° Un cahier des principes généraux pour l'installation des bureaux de poste, de télégraphe et de téléphone.

Il est accordé aux concurrents, pour présenter leurs projets, un délai de trois mois, à compter du 25 décembre 1904.

Les projets seront reçus au sous-secrétariat des Postes et des Télégraphes (Direction du matériel de la construction, 3<sup>e</sup> bureau), 103, rue de Grenelle, à Paris, jusqu'au 25 mars 1905, à 6 heures du soir.

## LES SALONS

### SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

La Société lyonnaise des Beaux-Arts ouvrira sa dix-huitième exposition le vendredi 6 janvier prochain. L'inauguration officielle aura lieu la veille, 5 janvier, à 2 h. 3/4, sous la présidence de M. le Maire de Lyon.

Le Salon de 1905 s'annonce comme un véritable succès. Les envois de la capitale se composent de 280 œuvres choisies dans les tendances les plus diverses, parmi les maîtres parisiens des trois Salons.

Plusieurs d'entre eux donnent même à la Société lyonnaise des Beaux-Arts la primeur de l'œuvre qu'ils destinent aux grands Salons de Paris, en envoyant d'abord à Lyon des toiles qui figureront ensuite au Grand Palais des Champs Elysées, le 1<sup>er</sup> mai 1905.

Les artistes de Lyon et de la région, voulant être au niveau de la réputation que leur Société s'est acquise, se sont distingués.

La section des arts décoratifs a été l'objet de recherches spéciales et, malgré l'exiguïté de la salle mise à sa disposition, la Commission chargée de la composer a fait des prodiges. Cette section, unique à Lyon, offrira cette année un intérêt des plus vifs.

Le Comité rappelle aux artistes que le Secrétaire est à leur disposition pour tous les renseignements qui leur seraient nécessaires, au Palais du quai de Bondy, porte de gauche.

### SOCIÉTÉ DES ARTISTES LYONNAIS

La quatrième Exposition de la Société des Artistes lyonnais s'annonce comme une manifestation d'art rarement vue à Lyon.

Les maîtres parisiens les plus en renom des différents Salons ont tenu à honneur de marquer toute leur sympathie à leurs collègues lyonnais par des envois de premier ordre.

Nos artistes lyonnais, soucieux de maintenir la réputation de ces écoles que vient de révéler l'Exposition rétrospective, ont fait des efforts considérables.

Le vernissage aura lieu le 5 janvier prochain, sous la présidence de M. le Maire de Lyon.

Les artistes seront admis à venir la veille, 4 janvier, de 9 à 4 heures. Ce jour seront admis les critiques d'art et les membres de la presse. Un dîner intime dit de « Vernissage » aura lieu au siège de la Société.

Le Comité a maintenu les cartes d'abonnements donnant droit à trois jours d'entrée par semaine et à cinq billets de tombola.

Pour tous les renseignements, s'adresser, à partir du 10 décembre, au secrétariat, quai de Bondy, porte à droite.

### TRAVAUX DE LA RÉGION

\*\* AIN. — Des travaux évalués 18.000 francs vont être entrepris à *Ceyzériat* pour la construction du chemin des Côtes.

\*\* ARDÈCHE. — Il est question de l'amélioration de la distribution d'eau à *Privas*, au quartier Montrôme.

\*\* DOUBS. — Deux écluses vont être aménagées aux écoles municipales de *Besançon* : le montant s'élève à 5.440 francs. — Le Conseil municipal de *Montbéliard* a approuvé le projet de construction de quatre écoles et d'une crèche.

\*\* DRÔME. — Une école primaire supérieure doit être édiflée à *Valence* : les travaux, évalués 450.000 francs, seront mis en adjudication dans peu de temps. — Des travaux de voirie et de pavage doivent être exécutés à *Donzère* pour un total de 5.000 francs.

\*\* HAUTE-SAÛNE. — Un projet vient d'être déposé pour la construction d'un abattoir à *Gray*.

\*\* ISÈRE. — L'agrandissement des écoles de *Jallieu* va entraîner pour 9.495 francs de travaux. — Des travaux sont sur le point d'être exécutés pour réparations au Casino de *Voiron* ; ils sont évalués à 4.300 francs.

\*\* LOIRE. — Le Conseil municipal de *Terrenoire* a voté la garantie de l'emprunt nécessaire à la construction d'une école maternelle.

\*\* SAÛNE-ET-LOIRE. — Sous peu seront adjugés les travaux de construction d'un abattoir à *Blanzay*.

### SERVITUDE D'ALIGNEMENT

— SUITE —

SECTION I. — *De la nécessité et de l'utilité pour les propriétaires d'avoir une connaissance exacte de la jurisprudence récente du Conseil d'État.*

Les propriétaires ont le plus grand intérêt à tirer parti d'une jurisprudence qui est venue alléger le fardeau si onéreux des sacrifices et des obligations que leur impose la servitude dont nous parlons.

Mais pour en tirer profit, il faut qu'ils connaissent complètement cette jurisprudence, qu'ils soient mis à même d'en mesurer la portée et les conséquences.

C'est à faire cette instruction que notre Chambre syndicale s'est attachée dans le présent rapport, assurée d'avance d'être suivie dans cette voie par tous les syndicats et par l'Union. — Notre tâche a été d'autant moins aisée

que, ainsi que nous l'avons fait observer, les ouvrages de voirie et de jurisprudence ne fournissent en général que des explications trop sommaires pour les personnes étrangères à l'étude du droit ou des données trop souvent incomplètes. Mais notre but sera rempli, si nous sommes parvenu à élucider un peu une question ardue et difficile entre toutes, à bien mettre en lumière les principes en vigueur et les résultats acquis, et à rendre ainsi aux détenteurs de la propriété bâtie un service des plus appréciables.

Il n'est pas, en effet, de sujet aussi usuel et affectant une aussi grande masse d'intérêts que cette servitude ; il n'en est pas non plus où la propriété ait davantage à gagner à avoir une vue claire de ses droits.

Sans revenir en détail sur tous les effets d'une législation que nous avons déjà analysée dans ses conséquences diverses, bornons-nous à dire ici que, s'il est une fait incontestable et incontesté, c'est qu'une maison atteinte par la servitude de reculement est un immeuble dont la propriété n'est pas entière.

Toute la partie retranchée se trouve, par le fait, à la discrétion de l'Administration qui a le pouvoir et le droit d'empêcher que le propriétaire n'en dispose à son gré ; celui-ci ne peut faire sur cette partie retranchable aucune réparation, si insignifiante qu'elle soit, sans que le maire ou le préfet, suivant qu'il s'agit d'une rue ou d'une route, puissent s'y opposer, par le motif ou sous le prétexte que ces travaux sont de nature à reconforter le mur de face.

Les travaux faits à l'intérieur même de la maison ne sont pas à l'abri des investigations de l'autorité ; elle peut y pénétrer pour s'assurer qu'il n'y est rien fait qui puisse prolonger la durée de constructions atteintes par la servitude.

Il y a de bien longues années, un procureur général près la Cour de Cassation, touché de cette situation exorbitante du droit commun, s'écriait : « Pourquoi forcer un propriétaire à rester ainsi entre la vie et la mort ou à désertier un immeuble dont on ne veut pas l'exproprier ? »

Il ne faut pas l'oublier, la dépréciation subie par un immeuble grevé des servitudes de voirie est d'autant plus grande que cet immeuble est condamné — quoi qu'on fasse — à périr de vétusté.

Un propriétaire n'a pas toujours les fonds nécessaires pour démolir volontairement ou reconstruire au nouvel alignement. Il y en a même auxquels la loi civile ne le permettrait pas ; tels les mineurs ou la femme dotale. Et ce n'est pas seulement un avilissement du prix de sa propriété qu'il a à subir. A la longue, l'interdiction des travaux confortatifs empêche le bailleur de s'acquitter des obligations que lui impose l'article 1720, 2° du Code civil. Si, au cours du bail, un plan d'alignement vient frapper la maison et si des pertes sont la suite du manque forcé d'entretien, le locataire peut actionner le bailleur. Il y aura résiliation si le dommage est considérable et rend la maison inhabitable, ou tout au moins diminution du prix du bail si le preneur ne supporte qu'une diminution de jouissance.

Que les propriétaires aient donc un intérêt immense à échapper à la servitude de reculement, c'est un point sur lequel il n'est nullement besoin d'insister longtemps. Mais là où commence la difficulté pour eux, c'est quand ils cherchent à se rendre compte de l'étendue de leurs droits.

La législation de l'alignement a été appliquée pendant de si longues années, sans limitation aucune, que nous sommes encore tout imbus de vieilles idées, jadis exactes, et qu'on a accoutumé de se transmettre de génération en génération, sans y regarder de plus près. Nous croyons encore à la rigueur de l'ancienne loi, quand cette rigueur a disparu ;

enfin, et c'est là le point délicat, on ne se trouve pas en présence d'un texte de loi précis, mais d'une jurisprudence qui, pour être constante et bien assise, n'en a pas moins des principes qu'il n'est pas toujours donné de démêler facilement.

Cette jurisprudence est d'ailleurs récente, et les administrations ne se laissent pas toujours dépouiller sans résistance de ce qu'elles croient être leurs droits ou leurs prérogatives.

(A suivre.)

E. CHARRASSE.

## LA GRANDE MÉDAILLE D'OR DE L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

ET SON TITULAIRE LYONNAIS

M. Cl. PORTE

Nos lecteurs n'ont pas manqué de remarquer, dans notre compte rendu de la séance solennelle de distribution des récompenses de la Société académique d'Architecture, le nom de M. Claudius Porte, architecte à Lyon, à qui a été décernée cette année la *Grande Médaille d'or* de l'Association provinciale des architectes français, ainsi que nous l'avions annoncé dès l'issue du Congrès tenu à Besançon l'été dernier.

Pour mieux préciser la portée et la haute valeur de la distinction dont a été honoré le sympathique architecte lyonnais, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les divers documents suivants, qui indiquent dans quelles conditions et sur quelles initiatives la médaille est conférée ; on se rendra ainsi compte combien justement elle est appréciée pour la consécration qu'elle apporte à une laborieuse et utile carrière professionnelle.

Et d'abord, nous empruntons au *Bulletin de la Société académique d'Architecture* les lignes suivantes adressées par M. le président DESJARDINS à M. Cl. Porte, à la séance solennelle du 11 décembre dernier :

..... Je tiens aussi à conserver mon rôle d'interprète en transmettant à M. Porte nos sincères félicitations pour la distinction bien méritée qui lui a été accordée au Congrès de Besançon, par l'Association provinciale des Architectes français.

En effet, dans cette Assemblée qui réunissait les délégués de vingt-huit Sociétés d'architecture, représentant ensemble soixante-deux départements, Claudius Porte a obtenu la grande Médaille d'Or attribuée au confrère dont la carrière a été toute de labeur et d'honorabilité.

Sorti de l'École des Beaux-Arts de Lyon, en 1852, Porte a été le collaborateur de Léo, de 1852 à 1860, puis chef de cabinet de Philibert Bellemain pendant une dizaine d'années.

En 1870 il a fondé un cabinet à son compte et, depuis cette époque, il a partagé son temps entre ses nombreux travaux, les expertises qui lui sont confiées par les Tribunaux et les études sur les questions qui intéressent notre profession.

La valeur et les mérites de M. Porte comme artiste et comme praticien, la sûreté de son jugement dans les affaires litigieuses, sa parfaite honorabilité et sa correction pleine de délicatesse dans les rapports avec ses collègues lui ont valu l'insigne honneur d'être choisi par ses confrères de la France entière comme titulaire pour l'année 1904 de la grande médaille qui va lui être offerte devant vous, par M. Edouard Bissuel, Président d'honneur de l'Association provinciale des Architectes Français !

Voici maintenant en quels termes M. Edouard BISSUEL, président d'honneur de l'Association provinciale des Architectes français, s'exprimait au nom de la Société dont il remettait la médaille d'honneur à notre distingué architecte lyonnais :

Jetant un regard sur cette assemblée, je ne crois pas me tromper en pensant que la plupart des assistants ne connaissent pas l'Association Provinciale des Architectes.

Je crois donc utile, Mesdames et Messieurs, de vous dire ce qu'elle est, pour que vous puissiez mieux apprécier la valeur de la récompense qu'elle a décernée à M. Porte.

L'Association Provinciale n'est pas une association d'individus, c'est une fédération de Sociétés d'architectes.

Fondée à Bourges, en 1889, sous l'inspiration de Chevallier, architecte à Nice, elle a eu pour ses premières assises de fondation la Société de Lyon et son président Journoud.

Elle compte aujourd'hui vingt-huit Sociétés régionales et s'étend sur soixante-trois départements. Elle s'occupe spécialement des intérêts professionnels, concentre les efforts de la province et agit de concert avec les Sociétés parisiennes avec lesquelles elle constitue une véritable fédération générale. (Je ne peux mieux la comparer qu'à la fédération des entrepreneurs qui vient de tenir,



à Lyon, un Congrès si remarquable, sous la présidence de M. Fréby.)

L'Association provinciale des architectes tient, tous les ans, un Congrès dans une ville différente de province.

En 1901, à Dijon, elle vota, sur la proposition d'un architecte poète (Malézieux, de Saint-Quentin) la création d'une médaille d'or à décerner à un architecte qui se serait fait remarquer par son honorabilité pendant une longue carrière.

La candidature ne pouvait être posée individuellement ; elle devait l'être par la Société à laquelle appartiendrait le candidat.

C'est ainsi, Mesdames et Messieurs, que la Société Académique de Lyon, à l'unanimité a prié son Président, M. Desjardins, de présenter M. Porte au Congrès de Besançon.

J'ai été, pour ma part, très heureux de soumettre cette candidature à la Commission des récompenses.

Mise aux voix à la séance de clôture, elle a été votée à l'unanimité.

Vous applaudirez donc avec moi, Mesdames et Messieurs, à la remise à M. Porte, de cette médaille d'honneur, comme témoignage de l'estime de ses confrères lyonnais, consacré par vingt-sept Sociétés régionales de France.

Il est juste de mentionner que le Président actif de l'Association provinciale a tenu également à s'associer aux hommages rendus au digne titulaire de la Médaille d'or, et lui a adressé la lettre suivante :

Rouen, 15 décembre 1904.

Bien cher Confrère,

Pourquoi faut-il que la distance m'ait empêché de prendre part à une fête si belle ?

Le Président de l'Association Provinciale aurait été bien heureux de joindre ses chaleureux applaudissements à ceux de tous vos amis.

J'envie donc un peu le bonheur de notre bien-aimé Président d'honneur, M. Bissuel, qui représentait notre Association à cette familiale et touchante cérémonie.

Ma consolation, c'est que le digne titulaire de notre Médaille d'or, ne pouvait la recevoir de mains plus autorisées, et, vous

pouvez être assuré que toute l'Association provinciale était de cœur avec son Président d'honneur et avec la Société Académique d'Architecture tout entière, quand vous a été remise la plus haute récompense de notre grande fédération.

Je vous renouvelle donc mes félicitations, mon cher Confrère ; j'y associe la Société qui a l'heureuse fortune de vous posséder, la doyenne de nos Compagnies d'architecture, créatrice de notre faisceau confraternel et qui a le rare bonheur de compter dans ses rangs tant d'architectes pouvant servir de modèles à tous.

Veuillez agréer, mon cher Confrère, l'assurance de mes sentiments de parfaite estime et de sincère confraternité.

Le Président de l'Association Provinciale.

Signé : L. LEFORT.

Enfin, l'auteur de la proposition faite à Dijon en 1901 de créer la médaille dont nous nous occupons, M. Malézieux, architecte à Saint-Quentin, ne pouvait manquer de féliciter celui que les Sociétés avaient jugé avoir les meilleurs titres à recevoir cette haute distinction. Il est regrettable qu'il n'ait pas eu recours, pour traduire ses pensées, aux vers spirituels et bien rythmés que publie parfois, sous sa signature, le *Bulletin de l'Association provinciale* ; mais, bien qu'en prose, sa lettre indique et résume trop clairement le but et la valeur morale de la récompense pour que nous puissions nous dispenser de la publier :

Saint-Quentin, le 16 décembre 1904.

Mon cher Confrère,

Je joins mes félicitations à celles de vos confrères lyonnais. C'est aux applaudissements unanimes et répétés de toute l'Assemblée de Besançon que la Médaille d'or vous a été attribuée, cette année, pour votre belle carrière professionnelle.

J'ai été d'autant plus heureux du choix de l'Assemblée, que ce choix donnait pleinement raison au principe même qui m'avait guidé, à Dijon, pour demander la création de cette médaille.

J'estime que de telles démonstrations confraternelles valent infiniment mieux que tous les rubans officiels et qu'un architecte ainsi distingué par ses pairs, a le droit d'être fier de son passé.

Je vous souhaite de tout cœur de rester longtemps encore dans notre *service actif*. Vous contribuerez ainsi, pour une large part, au bon renom de notre profession qu'il est, plus que jamais, nécessaire de maintenir intégralement.

Veuillez recevoir, mon cher Confrère, mes plus cordiales poignées de mains.

Signé : MALÉZIEUX.

De tels patronages dispenseraient de retracer la carrière si honorable et si active du lauréat de l'Association provinciale, s'il ne nous paraissait utile, dans une revue comme celle-ci, d'appuyer le portrait physique d'une sorte d'états de services que nous trouvons d'ailleurs dans le savant historiographe de nos architectes lyonnais :

Né à Lyon le 13 septembre 1834, M. Cl. Porte fut d'abord élève de la Martinière, puis des classes de dessin et d'architecture à notre Ecole des Beaux-Arts. Dès 1850, il y remportait, sous Girardon, le premier prix de perspective et le second prix de géométrie descriptive et de stéréotomie ; puis, en 1852, sous Chenavard, une mention d'architecture et le prix de concours mensuels.

De 1850 à 1860, il appartient au cabinet de Léo, un Westphalien naturalisé français, dont on retrouve en maints travaux la collaboration avec Bossan.

Il passe ensuite jusqu'en 1870 au cabinet Ph. Bellemain, dont il devient bientôt le principal.

Ayant enfin son cabinet d'architecture, M. Porte est chargé de nombreux et importants travaux, dont l'énumération nous entraînerait trop loin ; aussi, laissant de côté les travaux particuliers, nous bornerons-nous à citer le groupe scolaire de la Duchère, à Lyon-Vaise, le Casino de Lyon, Eden-Concert de

Saint-Etienne, Casino-Théâtre à Grenoble, Eden-Concert à Aix-les-Bains, Kursaal-Théâtre de Besançon, Eldorado-Concert, actuellement Nouveau Théâtre à Lyon ; des tombeaux et monuments funéraires aux cimetières de Loyasse et de la Croix-Rousse et dans la région, des constructions industrielles, fermes modèles, etc.



CL. PORTE

ARCHITECTE A LYON

Titulaire de la grande médaille d'or de l'Association provinciale des Architectes français.

(Phot. Victoire).

Après avoir fait partie de la Société libre d'architecture de Lyon, il fut admis à la Société académique d'Architecture de Lyon, le 3 juillet 1881 ; il en a été trésorier en 1891-1892 et 1895-1896 ; puis vice-président en 1901-1902 ; c'est à son initiative qu'est due l'institution de ces récompenses si appréciées que cette Société décerne tous les ans aux contremaitres et ouvriers du bâtiment ; aussi a-t-il été élu président à vie de la Commission chargée de l'attribution de ces récompenses.

Entre temps, sa compétence, l'autorité qu'il avait acquise dans la pratique professionnelle lui valurent d'être désigné comme expert près les Tribunaux de Lyon, où ses avis solidement appuyés, empreints de sentiments d'équité, sont fort appréciés et lui ont valu un juste renom, ainsi que de faire partie de la Commission des logements insalubres.

Excellent confrère, conseil avisé, serviable et toujours affable, M. Porte met au service de la collectivité professionnelle tout ce qu'une longue pratique des affaires lui a procuré de connaissances et d'expérience, aussi bien à la Société centrale des architectes français qu'à la Caisse de défense mutuelle et à l'Association provinciale, dont il est membre.

Voilà donc bien l'architecte qui était digne en tous points du suffrage de ses pairs.

Nous n'étonnerons personne en constatant d'ailleurs en terminant qu'aucune récompense officielle n'a encore été conférée à M. Porte ; c'est un utile et c'est un modeste. Mais si sa modestie ne souffre pas de cet oubli de la part des pouvoirs publics, nous ne craignons pas de dire qu'il serait désirable, pour le prestige de toute une corporation, pour la satisfaction de ses nombreux amis et de ses collègues de la vénérable Société académique d'Architecture qui va entrer dans sa soixante-quinzième année d'existence, que le témoignage public d'un ordre national vienne couronner cette longue et féconde carrière.

## JURISPRUDENCE

**Accidents du travail. — I. Salaire de base fixé par conclusions. — Retrait de ces conclusions. — Contrat judiciaire (Absence de). — II. Fixation du salaire de base. — Nombre de jours ouvrables. — Profession. — Maçon. — Morte-saison.**

I. *Au cours d'un procès né d'un accident du travail, on ne saurait voir la formation d'un contrat judiciaire dans la fixation par l'une des parties, dans ses conclusions, du salaire de base de l'ouvrier à un chiffre déterminé, alors que ces conclusions qui paraissaient établies sur des bases inexactes ont été postérieurement rectifiées.*

II. *La profession de maçon comporte une morte-saison et une moyenne de jours de chômage qui doivent entrer en ligne de compte pour la détermination du salaire de base.*

### **Peyrabout c/ Cornaz**

**FAITS.** — Les difficultés qui ont été tranchées par la Cour portaient sur la question de savoir si on doit considérer comme établi un accord entre les parties, et comme formé un contrat judiciaire, lorsque, dans des conclusions, l'une des parties fixe le salaire de base à un chiffre déterminé et invoqué ensuite par l'autre partie, alors que les conclusions ont été rectifiées. En deuxième lieu, la Cour avait à fixer le nombre de journées de travail faites par la victime, qui exerçait la profession de maçon, laquelle comporte une morte-saison et une moyenne de jours de travail. La Cour a statué par l'arrêt suivant.

La Cour,

Attendu que les premiers juges ont à tort considéré comme établi l'accord des parties sur le chiffre annuel de 1.650 francs comme constituant le salaire de base ; qu'aucun contrat judiciaire n'a été formé entre elles quant à cette question ; que Cornaz a rectifié ses premières conclusions, qui paraissaient établies sur des bases inexactes, et qu'il n'offre plus, par conclusions d'appel, qu'une rente de 198 francs ;

Attendu, d'autre part, que la profession de maçon exercée par Peyrabout comporte une morte-saison et une moyenne de jours de chômage dont les premiers juges n'ont pas tenu compte dans leurs conclusions ;

Qu'il convient donc de ramener à un chiffre inférieur à 300 le nombre des journées que Peyrabout a utilement consacrées au travail, mais qu'au vu des documents de la cause, il convient également de fixer à 6 francs par jour le salaire moyen de la victime ;

Que la Cour possède les éléments nécessaires pour réduire à 230 le nombre des journées effectuées de travail pendant l'année qui sert de base à la fixation de la rente dont Peyrabout réclame le paiement ; que le salaire annuel est ainsi déterminé à 1.380 francs ;

Qu'en conséquence, il lui revient une rente annuelle et viagère de 276 francs ;

Attendu que Cornaz, devant la Cour, ne fait pas d'offres suffisantes, et qu'il doit être condamné aux dépens.

Par ces motifs,

Infirme le jugement entrepris en ce qui concerne le salaire de base ; fixe sa valeur à 1.380 francs par an ;

Réduit de 330 à 276 francs la rente viagère que Cornaz sera tenu de payer à Peyrabout ;

Confirme le jugement sur le taux de l'incapacité de travail ;

Condamne l'appelant aux dépens ;

Ordonne la restitution de l'amende.

(Arrêt du 29 avril 1903. — 2<sup>e</sup> Chambre de la Cour. MM. Car-

rier, substitut du procureur général ; Duréault et Mazas, avocats ; Marchand et Bousquet, avoués.)

Cour d'appel de Lyon, 29 avril 1903.

**OBSERVATIONS.** — La jurisprudence fixe à 300 jours la moyenne des journées ouvrables dont il doit être tenu compte pour la fixation du salaire de base.

Mais c'est là une moyenne usuelle ne pouvant s'appliquer aux industries qui s'exercent d'ordinaire en plein air et subissent les chômages dus aux intempéries : telle la profession de maçon. Le Tribunal de Bordeaux avait fixé la moyenne, en ce cas, à 260 ou 270 journées. Le chiffre varie naturellement avec chaque profession. Voir : Bordeaux, 21 janvier 1901 (*Rec. Acc. du travail*, Villelard de Pruniers, t. I, p. 292).

(*Gazette Judiciaire et Commerciale*)

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### **Hospices civils de Lyon.**

Adjudication, le 17 janvier 1905, passage de l'Hôtel-Dieu, 56, à deux heures, pardevant M<sup>e</sup> Berger, notaire, demeurant rue Puits-Gaillot, 1, d'une parcelle de terrain située à l'angle du cours Lafayette et de la rue Ney, dépendant de la masse n<sup>o</sup> 156, aux Brotteaux. — Surface : 955 mètres carrés. — Mise à prix : 76.400 francs, soit 80 francs le mètre carré. — Renseignements à l'Administration centrale des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n<sup>o</sup> 56.

### **Le Bal des Entrepreneurs.**

Nous apprenons que les Entrepreneurs du bâtiment de Lyon vont donner le samedi 28 janvier, dans les Salons Monnier, le premier bal de l'Entreprise, que nous avons des premiers annoncé dans notre numéro du 1<sup>er</sup> décembre dernier. Nous ne pouvons que les féliciter de cette initiative qui va leur permettre de resserrer, par cette fête de famille, les liens d'amitié et de solidarité qui les unissent.

Ce premier bal, auquel nous prédisons un gros succès, aura un éclat tout particulier, étant donné la présence de nombreuses notabilités de l'entreprise, du commerce et de l'industrie lyonnaise. Nombreux aussi sont les architectes qui ont accepté les invitations des entrepreneurs voulant leur prouver, une fois de plus, qu'ils se considèrent comme faisant partie de la grande famille du bâtiment. Nous nous associons nous-mêmes à cette initiative à laquelle nous souhaitons une heureuse réussite.

Messieurs les entrepreneurs feront donc bien d'envoyer au plus tôt leurs cotisations à la Chambre syndicale, afin de fixer la Commission qui désire donner au bal le plus d'éclat possible.

### **Société des Architectes diplômés.**

A la suite des élections auxquelles a procédé l'Assemblée générale de la Société et à celles du Comité, dans sa séance du 27 décembre 1904, la composition du bureau et du Comité pour 1905 a été arrêtée comme suit :

*Président* : M. Louis BONNIER.

*Vice-présidents* : MM. Victor BLAVETTE et Georges LEGRAS.

*Trésorier* : M. Maurice POUPINEL.

*Secrétaire-général* : M. Léon DAVOUST.

*Archiviste-bibliothécaire* : M. Auguste JALABERT.

*Secrétaires du Comité* : MM. Maurice GRAS, PAYRET-DORTAIL et Paul GUADET.

*Membres du Comité* : MM. Alfred BERTHIER, Félix BOUTRON, Alphonse DEFASSE, Albert GUILBERT, Emile LONGFILS, Gaston REDON, Georges SEBILLE, Louis BONNIER, Van der Boijen BOUWENS,

Georges LEGROS, Gustave MAJOU, Paul NÉNOT, Georges ROUSSE, Pierre SARDOU, Victor LALOUX, Victor BLAVETTE, Charles LETROSNE, Jules DEPERTHES, Gabriel MORICE, Georges GUIARD, André BÉRARD.

*Membres provinciaux* : MM. Ernest THIBEAU, de Roubaix ; Albert RADEL, d'Auxerre ; Joseph DURAND, du Mans ; Paul MONMARTE, de Meaux ; Marcel LAMBERT, de Versailles ; Charles DANNE, de Dijon.

#### Société des Architectes de l'Allier.

Bureau pour 1905 :

*Président*, M. A. BESSON, à Moulins ; *vice-président*, M. L. HARTMANN, à Montluçon ; *secrétaire*, M. MOREAU, à Moulins ; *trésorier*, M. J. BAURY, à Moulins.

#### Société des Architectes de Seine-et-Oise

Bureau pour 1905 :

*Président*, M. Albert PETIT, à Versailles ; *vice-président*, M. LERNOY, à Versailles ; *secrétaire*, M. Louis BRUNET à Versailles ; *trésorier*, M. VERNHOLES, à Dourdan ; *archiviste*, M. René BLONDEL, à Versailles.

#### Société régionale des Architectes du Nord de la France.

Bureau pour 1905 :

*Présidents d'honneur*, MM. VANDENBERGH et MOURCOU ; *président*, M. Alphonse DUBUISSON ; *vice-président*, M. Georges ANTOINE, d'Amiens ; *secrétaire général* (à perpétuité, avec acclamations), M. Auguste MOURCOU ; *secrétaire-adjoint*, M. Gustave GORIS ; *archiviste*, M. Albert BAERT ; *trésorier*, M. Henri SAOUMEZ ; *délégué du Pas-de-Calais*, M. Ernest DECROIX, de Calais ; *délégué de la Somme*, M. Edmond DOUILLET, d'Amiens.

#### Élections au Tribunal de commerce, scrutin de ballottage du 16 décembre.

Ont été élus :

*Président* : M. Brizon (Eugène).

*Juges titulaires* (fin de mandat 1906) : MM. Celle, Niogret, Pradel, Robatel, Godart, Thevenet.

*Juge titulaire* (fin de mandat 1905) : M. Michon-Buty.

*Juges suppléants* (fin de mandat 1906) : MM. Gontard, Flachaire, Reynier, Legendre, Blanc, Ballet-Gallifet.

*Juges suppléants* (fin de mandat 1905) : MM. Robin, Lavenir, Michallet.

## BIBLIOGRAPHIE

MANUEL

DE

### RENSEIGNEMENTS POUR CALCULS STATIQUES

Par François RUFF

Nous sommes assurés d'être utiles à nos lecteurs en leur signalant ce nouvel ouvrage qui est appelé, croyons-nous, à rendre de très grands services aux architectes, entrepreneurs et ingénieurs, désireux d'avoir à leur disposition des renseignements techniques clairs et méthodiquement condensés en vue d'établir rapidement les avant-projets de travaux qu'ils doivent entreprendre.

En effet, sous une forme simple et attrayante, l'auteur expose dans un élégant manuel de 150 pages les divers tracés de statique graphique permettant d'évaluer aisément, sans calculs longs et pénibles, les efforts auxquels sont soumises les pièces de construction dans les divers cas de la pratique.

Il passe successivement en revue les poutres armées à un ou plusieurs poinçons, les assemblages à contre-fiches, les formes des toitures de divers systèmes, les poutres libres, les poutres de

pont à treillis, les poutres en arc, les ponts suspendus et les piliers en treillis.

D'autres chapitres traitent de la poussée des terres, des murs de soutènement, des voûtes, des constructions en ciment armé et de la résistance des colonnes de fonte et de fer.

Enfin, l'ouvrage est complété par de nombreux tableaux, fort clairement disposés et donnant des renseignements très complets sur les poids et les dimensions des matériaux, sur les charges admissibles des diverses pièces de construction, les charges de ruptures, et autres indications pleines d'intérêt pour la construction.

Si nous ajoutons que l'éditeur a donné à ce joli manuel, tant au point de vue de la typographie que du papier et de la reliure, un aspect élégant que l'on n'est pas habitué à rencontrer dans les ouvrages de technologie industrielle, nous sommes persuadé que nos lecteurs voudront posséder dans leur bibliothèque ce petit livre qui résume en lui ces deux qualités essentielles, l'utile et l'agréable à la fois.

JACOB.

Le *Manuel de renseignements pour calculs statiques* est en vente dans nos bureaux au prix de 6 francs. — Envoi franco contre 6 fr. 50 en mandat-poste.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 9 au 25 Décembre

LYON

*Rue Thimonnier*. — Immeuble. — Propr., Fabrique Notre-Dame-Saint-Vincent. Architecte, M. Chomel.

*Chemin du Pout d'Alay, 99*. — Atelier. — Propr., M. Grolet.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Rhône**. — Mercredi 21 décembre. — *Mairie de Lyon*. — Ferronnerie, quincaillerie et divers (entretien) à exécuter pour la voirie municipale (de 1905, 1906, 1907). Soumissionnaires : MM. Dauphin, 18 p. 100. — Burnichon, 23,95 p. 100. — Guinet, 31 p. 100. — Adjud., M. Duret, entrepreneur de serrurerie, rue Malesherbes, 20, Lyon, 32 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire**. — 18 décembre. — *Mairie de Lhuis*. — Construction d'une école de filles. Montant des travaux, 21.310 fr. 12. Soumissionnaires : MM. Lapierre, 3 p. 100. — Durand, 3 p. 100. — Michallet, 4 p. 100. — Hermann, 8 p. 100. — Gilardi, 11 p. 100. — Adjud., M. Gras, à La Tour-du-Pin, 14 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône**. — Samedi 7 janvier, 2 h. — *Préfecture*. — Bâtiments départementaux. Travaux d'entretien des bâtiments départementaux pendant les années 1905, 1906 et 1907. Première série, bâtiments situés dans l'arrondissement de Lyon (la Préfecture exceptée). 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, pierre de taille, couverture, terrassement. Estimation annuelle, 3.650 fr. Cautionnement, 200 fr. Montant approximatif des frais, 220 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie et charpente. Estimation annuelle, 2.250 fr. Cautionnement, 150 fr. Montant approximatif des frais, 164 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Estimation annuelle, 4.750 fr. Cautionnement, 250 fr. Montant approximatif des frais, 200 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Estimation annuelle, 4.500 fr. Cautionnement, 250 fr. Montant approximatif des frais, 250 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Ferblanterie et zinguerie. Estimation annuelle, 2.150 fr. Cautionnement, 100 fr. Montant approximatif des frais, 160 fr. — 2<sup>e</sup> série, bâtiments situés dans l'arrondissement de Villefranche. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, terrassement, pierre de taille et couverture. Estimation annuelle, 650 fr. Cautionnement, 50 fr. Montant approximatif des frais, 104 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie et charpente. Estimation annuelle, 550 fr. Cautionnement, 50 fr. Montant approximatif des frais, 101 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Estimation annuelle, 650 fr. Cautionnement, 50 fr. Montant approximatif des frais, 104 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Estimation annuelle, 450 fr. Cautionnement, 30 fr. Montant approximatif des frais, 98 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Ferblanterie et plomberie. Estimation annuelle, 300 fr. Cautionnement, 30 fr. Montant approximatif des frais, 92 fr. — 3<sup>e</sup> série, bâtiments sis à Lyon (Préfecture comprise). Lot unique. Vidange, nettoyage et désinfection des fosses d'aisances. Estimation annuelle, 3.500 fr. Cautionnement, 250 fr. Montant approximatif des frais, 215 fr.

Visa du certificat par le Directeur administratif des bâtiments départementaux, huit jours avant la date de l'adjudication.

Les pièces du projet qui font l'objet de la présente adjudication sont déposés à la préfecture (2<sup>e</sup> division, 1<sup>er</sup> bureau), où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Rhône. Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.** — Mardi 10 janvier, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux de construction d'un Hôtel des Postes à Lyon. Ces travaux, évalués à la somme de 362.700 fr. seront adjugés en onze lots. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement. Montant des travaux, 31.010 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Maçonnerie et ciment. Montant des travaux, 108.000 fr. Cautionnement, 5.000 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Pierre de taille. Montant des travaux, 57.000 fr. Cautionnement, 2.500 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Béton armé. Montant des travaux, 45.000 fr. Cautionnement, 2.200 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Charpente métallique. Montant des travaux, 32.000 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Charpente en bois. Montant des travaux, 9.600 fr. Cautionnement, 600 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Menuiserie et parquets. Mont. des travaux, 40.000 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant des travaux, 12.600 fr. Cautionnement, 600 fr. — 9<sup>e</sup> lot. Peinture et plâtrerie. Montant des travaux, 12.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — 10<sup>e</sup> lot. Vitrierie. Montant des travaux, 5.000 fr. Cautionnement, 250 fr. — 11<sup>e</sup> lot. Couverture et zinguerie. Mont. des travaux, 9.500 fr. Cautionnement, 500 fr.

Les personnes qui désirent prendre part à l'adjudication devront en faire la demande par écrit à M. le Directeur des Postes et des Télégraphes du Rhône, au moins dix jours avant la date fixée pour l'adjudication et produire leurs références à l'appui de leur demande.

Pour prendre connaissance des cahiers des clauses et conditions générales et particulières et de toutes les pièces relatives à l'adjudication, s'adresser à la Direction départementale, 33 bis, rue Vaubecour, à Lyon, tous les jours non fériés, de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures du soir; et, pour tous renseignements, à M. Clapot, architecte de l'administration, 27, rue Sainte-Hélène, à Lyon.

**Rhône.** — Lundi 16 janvier, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Vente par adjudication publique, sur soumissions cachetées, des matériaux à provenir de la démolition de l'immeuble situé rue de l'Hospice-des-Vieillards, 15, et acquis par la ville de Lyon en vue de l'ouverture d'une rue K projetée entre la rue précitée et la rue Garibaldi prolongée.

Les plans et cahier des charges relatifs à ladite vente des matériaux dont il s'agit sont déposés à la mairie de Lyon (bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Rhône.** — Lundi 23 janvier, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Construction de chaussées en pavés d'échantillon de grès et de granit. — 1<sup>er</sup> lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès rue du Gare. Montant des travaux, 11.394 fr. Cautionnement, 600 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès place Grôlier et cours du Midi, entre la place Carnot et la place Gensoul. Montant des travaux, 35.401 fr. 60. Cautionnement, 1.900 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès rue de la Part-Dieu, entre le quai de la Guillotière et le cours de la Liberté. Montant des travaux, 13.283 fr. Cautionnement, 600 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit, rue Denfert-Rochereau, entre la rue Valentin-Couturier et la rue Pelletier. Montant des travaux, 16.540 fr. Cautionnement, 800 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit rue de la Duchère, entre la rue de Bourgoigne et la rue Berjon. Montant des travaux, 16.899 fr. 75. Cautionnement, 800 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès rue Mohère, entre la rue Bugeaud et le cours Lafayette. Montant des travaux, 23.398 fr. 40. Cautionnement, 1.600 fr.

Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à la mairie de Lyon (Bureau des Renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Rhône.** — Lundi 9 janvier, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Installation d'une vacherie et du service de stérilisation du lait, au parc de la Tête-d'Or, en huit lots.

Les devis, plans et cahier des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés à la mairie de Lyon (Bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Ain.** — Mercredi 11 janvier, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux d'agrandissement de l'École Normale d'institutrices. L'adjudication sera effectuée en deux lots, et tout entrepreneur réunissant les qualités indispensables à cet effet pourra être déclaré adjudicataire des deux lots, s'il a offert pour chacun le rabais le plus élevé. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonneries, pierre de taille, charpente, menuiserie, serrurerie, plâtrerie, peinture, vitrierie et divers. Chapitre 2<sup>e</sup>, chapitre 3<sup>e</sup>, art. 1 et 3. Montant, 80.714 fr. 35. Cautionnement, 4.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Lavabos et bains. Chapitre 3<sup>e</sup>, art. 2. Montant, 6.456 fr. Cautionnement, 320 fr.

Les pièces à produire devront, à peine de forclusion, être déposées cinq jours au moins avant celui de l'adjudication entre les mains de M. Ferret, architecte départemental, qui les visera pour constater la date de la présentation et les remettra au déposant, contre décharge, la veille de l'adjudication.

Les plans, devis et cahier des charges, relatifs aux travaux dont il s'agit sont déposés à la préfecture de l'Ain (3<sup>e</sup> division), où ils seront communiqués aux entrepreneurs, ainsi que dans les bureaux de l'architecte, à Bourg, passerelle du Bastion, 1.

**Ain.** — Mercredi 18 janvier, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Route nationale n° 84 (de Lyon à Genève). Baux d'entretien des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> lots. Pour une durée de 5 années, du 1<sup>er</sup> janvier 1905 au 31 décembre 1909. Route

nationale n° 84 (de Lyon à Genève). — 1<sup>er</sup> lot. Entre le point 110 k. 500 et la borne kilométrique n° 123 et annexe de cette route entre le fort de l'Écluse et le tournant de la Croix-Major (route nationale n° 206). Longueur, 15 k. 065. Dépense annuelle, 1.209 fr. Cautionnement, 250 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Entre la borne n° 123 kil. et la frontière Suisse. Longueur, 17 k. 303. Dépense annuelle, 2.461 fr. Cautionnement, 180 fr.

Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours excepté les dimanches et jours fériés : 1<sup>er</sup> dans les bureaux de la Préfecture (3<sup>e</sup> division), de 9 heures du matin à 5 heures du soir ; 2. dans les bureaux de M. l'Ingénieur ordinaire à Belley, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

**Gers.** — Samedi 14 janvier, 2 h. — *Préfecture.* — Chemin de grande communication n° 7 de la route départementale n° 32 à la route départementale n° 22. Construction d'un pont sur l'Adour (commune de Barcelonne). Terrassements, fondations à l'air comprimé et maçonneries des piles et culées. Travaux à l'entreprise, 58.965 fr. 65. Somme à valoir pour construction de guideaux et de banquettes de sûreté aux abords de l'ouvrage, surveillance et cas imprévus, 6.034 fr. 35. Cautionnement, 2.000 fr.

Les entrepreneurs qui désiraient concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des devis et cahiers des charges, bordereau des prix et estimation des dépenses, tous les jours, ceux fériés exceptés, de 9 heures à midi et de 2 à 4 heures du soir aux bureaux de la préfecture (2<sup>e</sup> division) et aux bureaux de M. Sentoux, ingénieur auxiliaire, à Mirande.

**Loire.** — Samedi 7 janvier, 11 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Enlèvement des cendres, boues et immondices et des voiries des abattoirs, pendant les années 1905 à 1910 inclus. — 1<sup>er</sup> lot. Cantonnement nord-ouest. Mise à prix, 20.000 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Cantonnement nord-est. Mise à prix, 32.000 fr. Cautionnement, 3.200 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Cantonnement sud-est. Mise à prix, 34.000 fr. Cautionnement, 3.400 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Cantonnement sud-ouest. Mise à prix, 24.000 fr. Cautionnement, 2.400 fr.

Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Dimanche 8 janvier, 11 h. — *Mairie de Saint-Didier-sur-Rochefort.* — Construction d'un groupe scolaire. Terrasse, maçonnerie. Montant des travaux, 31.579 fr. 83. Charpente en bois et couverture. Montant des travaux, 10.096 fr. 67. Menuiserie. Montant des travaux, 8.343 fr. 83. Plâtrerie, peinture et vitrierie. Mont. des travaux, 3.936 fr. Serrurerie. Montant des travaux, 3.933 fr. 50. — Ferblanterie, zinguerie. Montant des travaux, 684 fr. 33. — Mobilier. Montant des travaux, 1.744 fr. A valoir, 1.481 fr. 84. Total, 61.850 fr. Cautionnement, 2.500 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent-voyer en chef de la Loire. Renseignements à la mairie.

## COURS DES MÉTAUX SUR LES DIVERS MARCHÉS

**Cuivre.** — *Paris :* Cuivre en barres, marques ordinaires fr. 169,50, premières marques 172 fr., lingots et plaques de laminage fr. 171,50.

*Londres :* Tough Anglais liv. st. 68,10, Best Selected liv. st. 69,15, Cuivre électrolytique liv. st. 69,10

*New-York :* Cuivre du Lac 15,12 1/2 cts.

**Étain.** — *Paris :* Banca 354 fr., Détroits 351 fr., étain anglais 346 fr.

*Londres :* Détroits au comptant liv. st. 131,10, à trois mois liv. st. 129,10 étain anglais liv. st. 132 pour les lingots ordinaires, liv. st. 133 pour les barres et liv. st. 134 pour les lingots raffinés.

*New-York :* 29,50 cts.

**Plomb.** — *Paris :* Marques ordinaires livrables au Havre ou à Rouen 37 fr. id. à Paris, fr. 37,50.

*Londres :* Plomb espagnol liv. st. 12,11,3, plomb anglais liv. st. 13.

*New-York :* 4,70 cts.

**Zinc.** — *Paris :* Zinc de Silésie livrable au Havre 67 fr. ; autres bonnes marques livrables au Havre 66,50 fr. id. livrables à Paris 67 fr.

*Londres :* Marques ordinaires liv. st. 24,17,6. marques spéciales liv. st. 25,2,6, laminé de Silésie liv. st. 28.

*New-York :* 5,87 1/2 cts.

**Fer-blanc.** — *Swansea :* Bessemer Coke 20 × 14, 12 sh. 3 d. ; 14 × 18 3/4 12 sh. 0 d. ; Siemens 20 × 10, 18 sh. fob. dans le pays de Galles.

**Mercure.** — *Londres :* liv. st. 17,5 par bouteille.

## SUPPRESSION DE BROSSES ET PINCEAUX

### POMPES PNEUMATIQUES

à badigeonner et blanchir à la chaux

Fournissant le travail de 25 hommes

Système WALLACH, constructeur à Aubervilliers

Indispensables à MM. les Entrepreneurs, Usines, etc.

Maurice MACARY, Agent, 312, cours Gambetta, LYON

**COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON**

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kg.	
Cuivre en lingots affiné . . . . .	182 50	185 »
— en planche rouge . . . . .	219 50	217 50
— — jaune . . . . .	180 »	185 »
Etain Banca en lingots . . . . .	360 »	362 50
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	352 50	357 50
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumon. . . . .	40 »	41 »
— ouvré : tuyaux et feuilles . . . . .	42 »	43 »
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion. . . . .	60 »	61 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .	79 »	80 »
— — — Autres marques . . . . .	78 »	79 »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	475 »	500 »
— laminé . . . . .	575 »	600 »
Aluminium brut pour fonderie. . . . .	375 »	400 »
— laminé . . . . .	575 »	600 »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20 »	21 50
Fer à double T, AO . . . . .	18 »	19 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus. . . . .	22 »	23 »
Mercura. . . . .	630 »	675 »

**SPECTACLES**

**GRAND-THEATRE.** — Ce soir, samedi, deuxième de *Etranger* et *Gretna-Green*, ballet en un acte. A l'occasion des fêtes du Jour de l'An, on donnera dimanche en matinée *Armide*, et, le soir, *Rigoletto*, avec le ballet d'*Hamlet* (fête du Printemps). Lundi, en matinée, *Africaine*, et, le soir, *Carmen*. Dans tous ces spectacles, les rôles seront tenus par les chefs d'emploi. On peut dès à présent retenir ses places dans les bureaux de location, qui restent ouverts tous les jours, de 10 heures du matin à 7 heures du soir.

**CÉLESTINS.** — Aux jeunes écoliers qui ont mérité une récompense pour leur assiduité à leur travail, nous conseillons de se faire conduire aux *Aventures du Capitaine Corcoran*. C'est à leur intention principale que des matinées seront données dimanche 1<sup>er</sup>, lundi 2 et jeudi 5 janvier, avec toutes les attractions habituelles. Tous les soirs, continuation du grand succès, *les Aventures du Capitaine Corcoran*.

**NOUVEAU-THEATRE.** — Ce soir, *les Aventures de Thomas Plumepatte*, pièce à grand spectacle, en cinq actes et dix tableaux, de Gaston Marot. Cette pièce sera, pour le Jour de l'An, la plus belle distraction à offrir à la jeunesse, car, outre l'intrigue passionnante du roman, il est agrémenté d'acrobaties extraordinaires des Kramger's Company et des Constanti, des Folies-Bergère. Tout le monde voudra voir Plumepatte et son singe Cocambo. Dimanche et lundi, matinée à 2 heures.

**CASINO.** — Dans le hall du Casino, c'est un défilé ininterrompu de curieux qui viennent admirer les artistiques marquettes où sont consignés les délicieux costumes de *Ça tire l'œil*. La revue sera jouée dimanche et lundi exceptionnellement en matinée à 2 heures et le soir à 8 h. 1/2. Chaque soir, on fait bisser la scène du Mont Cindre, où Camille Ober et Untell (le grand) sont inénarrables de cocasserie ; de même, la danse des Jambes en l'air, par les Sisters Philadelphies, les couplets de la Photographie, par Mlle Jombrann, la scène des Soldats ou la Caserne de Serin, le tableau délicieux de Venise avec sa promenade en gondoles, les Emaux translucides, les Jeux de Cartes, etc.

**HORLOGE.** — La sémillante revue *Pan ! dans l'mille !* qui, depuis plus d'un mois, marche de succès en succès, fait chaque soir salle comble. Que d'esprit dans chacune des scènes et quelle jolie musique qui s'adapte à de satiriques et fantaisistes couplets. On viendra en foule aujourd'hui et pendant les fêtes du Nouvel An, voir les féériques apothéoses de *Pan ! dans l'mille !* qui commence à 8 h. 1/4.

L'Imprimeur-Gérant: ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. Rey, 4 rue Gentil. — 37711

Tirage : 15 Avril 1905

**LOTÉRIE-TOMBOLA**

Le Billet : 1 franc

de la Société Protectrice de l'Enfance de Lyon

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 3 SEPTEMBRE 1904  
Au Capital de 100.000 francs

**10.000 fr. TROIS GROS LOTS 1.000 fr.**

NOMENCLATURE DES LOTS :

PREMIER GROS LOT :

**AUTOMOBILE (10.000 fr.)**

DEUXIÈME GROS LOT :

**SERVICE ARGENTERIE (1.000 fr.)**

TROISIÈME GROS LOT :

**AMEUBLEMENT (1.000 fr.)**

4<sup>e</sup> Lot, Machine à coudre de 100 fr. | 5<sup>e</sup> Lot, Objet d'art de 100 fr. | 6<sup>e</sup> Lot, Appareil photo de 100 fr. | 7<sup>e</sup> Lot, Jumelle longue-vue de 100 fr.  
8<sup>e</sup> Lot, Fusil de chasse de 100 fr. | 9<sup>e</sup> Lot, Chronomètre de 100 fr. | 10<sup>e</sup> Lot, Phonographe de 100 fr.

11<sup>e</sup> Lot à 33<sup>e</sup> Lot, Vingt-trois Objets en nature, d'une valeur de chacun 100 fr. — 33 Lots se montant ensemble à 15.000 francs

NOTA. — Les gagnants à qui les Lots ne conviendraient pas auront la faculté d'en recevoir le montant en espèces.

On trouve des billets à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon et dans tous les Bureaux de tabacs, Librairies, etc. Par correspondance, joindre à la demande un mandat-poste du montant des billets et une enveloppe affranchie (à raison de 15 centimes par 4 billets) portant à l'adresse pour le retour. Les paiements en timbres-poste ne seront pas acceptés.

**FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION**

**CARREAUX EN CIMENT**

**VVE A. DEMOLINS**, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

**ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE**

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urnoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grés et Boisseaux. Ardoises.

**CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

**PEINTURE & PLÂTRERIE**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

**CÉRAMIQUE**

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES**, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grés pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges moeurs, panneaux et carreaux en faïences etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de la Préfecture 22.

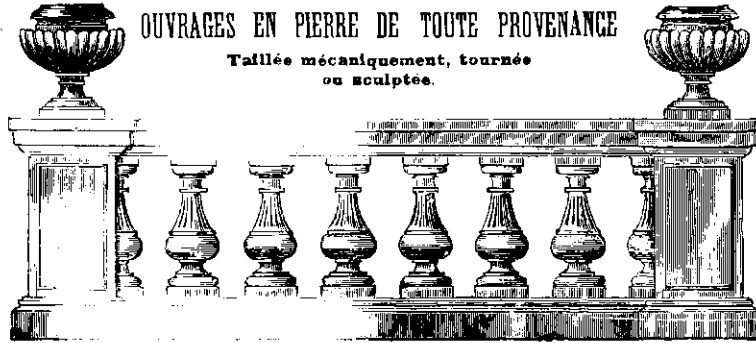
**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grés et Boisseaux, Ardoises.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

**BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)**

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées ou sculptées.

Envoi franco de l'Album



## ENDUITS DE L. CARON

35 Ans de Succès  
CONTRE L'HUMIDITÉ DES MURS  
PLÂTRES FRAIS. SALPÊTRATION  
Peinture sur tous Ciments

Seul Fabricant : P. DUCHAPT-CARON - Paris

Concessionnaire : Louis BARDEY & A., 14, Rue Robert, LYON

Adresse télégraphique : RIVACIER  
Téléphone 28-88

## RIVORY & J. JOLY (A. et M.)

INGÉNIEURS  
Bureaux et Dépôts : 46, rue Raulin, Lyon

<p>SOCIÉTÉ DES ACIÉRIES DE LONGWY</p> <p>DÉPÔT DE LA SOCIÉTÉ ESCAUT ET MEUSE A ANZIN</p> <p>DÉPÔT DE LA MAISON CHAPPÉE &amp; FILS DU MANS</p> <p>DÉPÔT DE LA MAISON H. STRUBE &amp; FILS A MONTROUGE</p> <p>AGENTS ET DÉPOSITAIRES DE SOCIÉTÉS DIVERSES</p>	<p>Bureau de représentation pour la région du Centre et de l'Est. Dépôt de billettes.</p> <p> Tubes en fer et en acier pour eau, gaz, vapeur; serrurerie, tubes renforcés pour puits. Tubes pour vélocipédie, raccords, fonte et fer.</p> <p> Appareils de chauffage par la vapeur. Tuyaux à ailettes, radiateurs, chaudières. Tous accessoires de chauffage à haute, basse pression.</p> <p> Appareils de sûreté. Robinetterie de toutes sortes. Accessoires pour chaudières et machines à vapeur, bronze et cuivre brut, métal antifriction.</p> <p> Fontes moulées mécaniques, de bâtiment, de canalisation, d'ornement. Aciers moulés de toutes sortes, aciers forgés, fontes malléables, limes, outils, aciers d'outils, brides, boulons.</p>
---	--

## CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)  
à l'Exposition Universelle de 1900

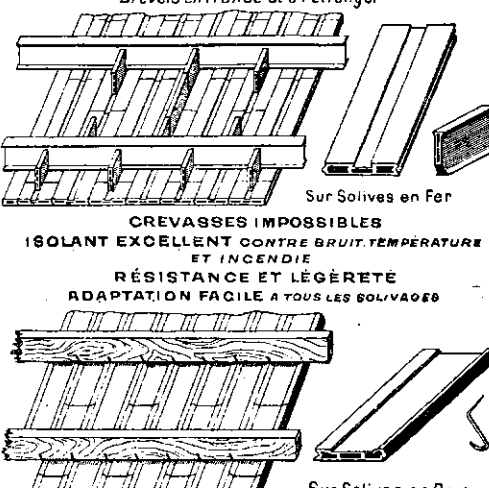
# MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE  
**LYON, 15, Quai Pierre-Seize, 15, LYON**

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.  
Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille  
DALLES EN CIMENT

## NOUVEAU PLAFOND CÉRAMIQUE TUBULAIRE

(HOURDIS-PLAFOND-SUSPENDU)  
Breveté en France et à l'Étranger



Sur Solives en Fer

Sur Solives en Bois

CREVASSES IMPOSSIBLES  
ISOLANT EXCELLENT CONTRE BRUIT, TEMPÉRATURE  
ET INCENDIE  
RÉSISTANCE ET LÉGÈRETE  
ADAPTATION FACILE A TOUS LES SOLIVAGES

RAPPORT FAVORABLE DES PRINCIPALES  
SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES FRANÇAIS  
RENSEIGNEMENTS:

TULERIES CANCALON FRANÇOIS. ROANNE (LOIRE)

E. BUFFET, représentant pour la Région, Cours Gambetta, 84, LYON.

J.-B. BERNOUX, dépositaire, 3, rue Lorraine, LYON-VILLEURBANNE (Télep. 20.91, et rue de Sèze, 63, LYON (Télep. 20.92).

## J. EULER & FILS

24 Rue de la Part-Dieu. LYON.

Constructions Métalliques



Plans et Devis sur demande. Téléphone 1104

Grilles. Balcons. Croisées en fer.


Installations industrielles

Charpentes en fer. Serrurerie.

## CHEMINS de FER PORTATIFS

Jules WEITZ, Constructeur Breveté S. G. D. G.  
LYON - CHEMIN DES CULATTES - LYON

<p>Matériel POUR TRAVAUX PUBLICS Mines, Plantations</p>	<p>Matériel MATÉRIAUX pour Entrepreneurs</p>
---	--



Jules WEITZ  
LYON

Vente LOCATION avec faculté d'achat

Paris 1889, 2 Médailles d'Or, St-Etienne 1891 et Béziers 1892 : deux 1<sup>ers</sup> Prix, Médailles d'Or.  
Lyon 1894 : deux premiers Prix, Médailles d'Or.  
Bordeaux 1895 : HORS CONCOURS, Membre du Jury.  
PARIS 1900 : Médailles Or et Argent  
Hanoi 1902 : GRAND PRIX